



Le bon usage de la gestion différenciée des espaces verts

le 29 avril 2019

- 1 Les présentations
- 2 Un outil
- 3 Quelle(s) cible(s)
- 4 Les relais

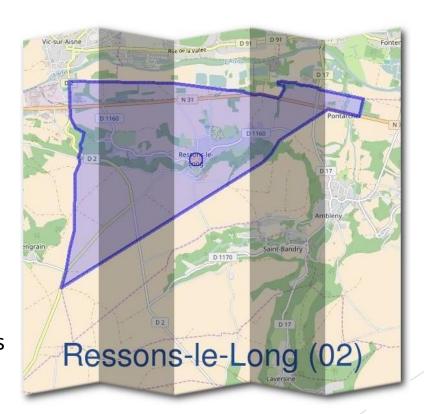




1 - Les présentations



Situé à la frontière avec le département de l'Oise



1055 ha 800 habitants 14 km de voies communales 23 km de sentiers Alt. De 37 à 150m



1 - Les présentations







2 - Un outil

RESSONS LE LONG Village dynamique

Ne plus traiter les espaces publics peut prendre plus de temps!







2 - Un outil



LE CLASSEMENT



des espaces verts

Une codification liée aux pratiques d'entretien

Il ne s'agit pas de définir des espaces de mauvaise qualité mais plutôt de répartir les espaces verts selon l'entretien réalisé. Ces différentes pratiques d'entretien sont traduites par un aspect visuel distinct.

De ces différents mode d'entretien des espaces verts découle une valeur écologique.

Chaque code transcrit un potentiel d'accueil pour la faune et la flore locale.

CODE 4 CODE 3 Aspect natural Feste notous Ecologique www

CODE 1

aspect impeccable



CODE 2

aspect soigné



dans des lieux de passages réguliers.

L'entretien est limité

CODE 3

aspect rustique



CODE 4

aspect naturel



protégés ou non.

L'entretien sommaire et se résume au maintien de la propreté, dans le but de préserver la biodiversité.

2 - Un outil





Adapter la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et son environnement



Meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux

C'est envisager les espaces verts comme un ensemble d'espaces individuels interconnectés et non comme un tout.

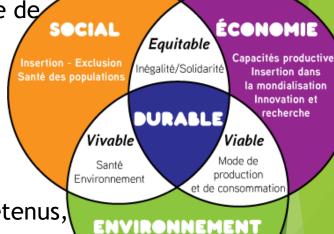
2 - Les enjeux

RESSONS LE LONG Village dynamique

La gestion différenciée des espaces verts permet par conséquent de :

- réduire les dépenses liées à la réparation pour cause de maladies ou de parasités,

- réduire la fréquence des tontes,
- effectuer des économies d'eau,
- diminuer les déplacements sur des sites moins entretenus,
- réduire la consommation de carburant,
- réduire l'utilisation d'intrants comme les engrais ou les produits phytosanitaires dans un contexte réglementaire et cultural favorable.



Changement climatique

essources environnemental

Chaque modification d'un espace ou d'une pratique entraine un bouleversement des habitudes des usagers et des jardiniers, et ne peut donc pas reposer sur la seule volonté du gestionnaire. Il est important que chaque acteur soit impliqué et convaincu de la démarche.



Les jardiniers, piliers de la réussite du projet

Et sensibilisation des usagers





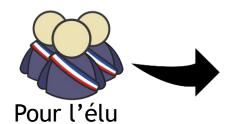




Image de la commune



Responsabilité



Coût











Mise en place d'outils de gestion communale (cartographie, zonage)

→ Doit organiser les ressources matérielles et humaines, élaborer un planning annuel des tâches et créer des indicateurs de suivi pertinents



Actions de formation



Valorisation RH



Responsabiliser













Pour les habitants

D'abord mise en place d'actions de sensibilisation aux nouveaux usages, à la découverte du patrimoine naturel et culturel; puis affirmation des ambiances menant à un environnement plus sain

→ Demande des allers-retours et des échanges avec les services et les élus pour ajuster la gestion aux usages



La voie dématérialisée :

Mailing (CNIL/RGPD)

Site

Réseaux sociaux



Bulletins



Rencontres (cérémonies, vœux, festivités)







SPECIAL: LA GESTION DIFFERENCIEE ET LES OBJECTIFS DE FLEURISSEMENT





Village dynamique





Pourquoi ce dépliant?

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser des pesticides sur le domaine public.

La commune de Ressons-le-Long a pris de l'avance car depuis 2012, les agents des espaces verts désherbent sans recourir aux pesticides.

Le désherbage manuel ou mécanique est efficace et respectueux de l'environnement, mais il nécessite plus de temps.

Les agents effectuent des passages régulièrement mais cela peut paraître insuffisant pour préserver le cadre de vie de notre village.

Il est donc fait appel au civisme pour aider la collectivité à entretenir la portion de trottoir qui longe votre habitation.

Prendre part à cette action est à la portée de tous, y compris des Ressonnais qui n'ont pas la main verte.

Voici quelques conseils :

- * Evitez d'installer sur la voie publique des contenants onéreux ou des végétaux recherchés. Ceux-ci risqueraient d'être volés ! Pensez aussi aux jardinières et suspensions fleuries, qui s'installent facilement en hauteur lorsque l'espace fait défaut.
- * Ne pas empêcher l'accès à des équipements techniques ou au piéton.
- * Proscrire les plantes à épines, celles qui sont irritantes, allergisantes ou trop envahissantes.
- * N'oubliez pas non plus que les parfums peuvent être dérangeants : évitez donc les plantes fortement parfumées.







Ressons le Long

à vivre



Désherbage curatif

Brosse dure. Un passage régulier à la brosse de rue ne prend que peu de temps et ne demande pas beaucoup d'effort car la végétation n'a pas le temps de fortement s'enraciner

Binette, rasette
Ces outils ont fait leurs preuves depuis

Très efficaces et écologiques, ces outils demandent par contre un peu d'huile de coude. Mais réalisée régulièrement, cette tâche sera moins fastidieuse.

Flamme directe / chalumeau
Les désherbeurs thermiques disponibles en jardineries permettent de brûler la plante, mais pas les racines.

Il est donc nécessaire de passer plusieurs fois pour épuiser les réserves de

Pour réduire le nombre de passages, il est essentiel d'intervenir quand la plante est encore peu développée.

REMARQUE:

Sorte de décapeur thermique qui va agir sur les plantes selon le même principe que la flamme directe.

Une casserole d'eau chaude déversée sur les plantes indésirables détruira les parties aériennes pour autant que vous agissez sur des plantes encore jeunes.

le vinaigre ne sont pas

Comment entretenir son trottoir dans ces conditions? Ce document propose un panel de solutions adaptées à chaque revêtement de sol : gravier,

Mais avant de s'acharner contre ces plantes indésirables, peut-être faut-il se demander si une lutte

Pled de haie Flamme directe / Chalumeau

Sablage des joints

Daller



Désherbage préventif

Cette méthode consiste simplement laisser l'herbe se développer ou faire un semis dans le gravier et de tondre régulièrement cette nouvelle pelouse. Veillez à ne pas tondre trop court pour éviter les projections de gravier.

Plantes qui se développent peu en hauteur et qui couvrent facilement une surface. On choisira des plantes qui gardent leur feuillage toute l'année et qui sont adaptées à la situation (ombre, minbre ou plein soleil).

Déchets de taille d'arbre, de lin, de Miscanthus (graminée), ardoises pouzzolane (roche volcanique), Ces paillages réduisent très forteme désirables. Il est nécessaire de mettre une couche d'au moins 8 cm pour une bonne efficacité.

Pensez à l'opération « J'aime mon village, je le fleuris »

























mair 20/02/2018 17:38

maire@ressonslelong.com

RESSONS-LE-LONG infos du 20 février 2018

À Onicolas.reberot@wanadoo.fr

12:04. Vous avez transféré ce message le 25/02/2018 12:04.

Bornes le relais :

Afin de limiter les tonnages couteux des déchets ménagers, ayez le réflexe des points d'apport volontaire.

Je peux déposer tous mes textiles et chaussures même usés ou déchirés, à condition qu'ils soient propres et secs. Tout doit être placé dans un sac bien fermé, les chaussures s'attachent par paire.

Pour savoir où donner http://www.lerelais.org/oudonner.php

Entretien de nos trottoirs : sommes-nous prêts ?

Comme de nombreuses collectivités, depuis plusieurs années, la commune de Ressons-le-Long s'est engagée dans la démarche «zérophytosanitaire».

La Loi Labbé (2014) prévoit une interdiction de vente et d'utilisation de pesticides aux particuliers au 1er janvier 2019. Pour les communes, l'application de cette loi existe depuis le 1er janvier 2017. Celle-ci concerne l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour « l'entretien des espaces verts, des forêts ou des itinéraires de promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Les voiries, non concernées dans le texte initial, ont également été rajoutées dans la nouvelle loi. Quelles conséquences pour la commune ? Pour nous particuliers ?

- Les aménagements et les conceptions de l'espace public doivent intégrer les obligations du Grenelle de l'environnement.
- Employer des techniques alternatives comme l'emploi de plantes pérennes et couvre-sol, le paillage végétal et minéral,
- Utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement : désherbage à l'aide de binettes, de débroussailleuses (désherbage mécanique) et de brûleurs à gaz (désherbage thermique), balayage mécanique pour lutter contre l'herbe dans les caniveaux. Ces pratiques augmentent nievitablement les temps d'entretien par les services techniques municipaux. Bien entendu, chaque riverain doit adopter les mêmes préconisations et opter pour ces nouvelles alternatives aux produits phytosanitaires pour leur jardin.

Mais sommes-nous prêts à nous investir à l'entretien de nos trottoirs? Rappelons que chaque administré ou locataire est tenu de tenir en état de propreté toute l'étendue des accotements et des trottoirs situés face à son domicile et donnant sur la voie publique. En tout état de cause un arrêté municipal rappelant l'interdiction d'utilisation de produit phytosanitaire sur le trottoir (même lorsqu'il est réalisé par le riverain) est en ligne https://ressonslelong.com/page.php?Rubriqueld=3&SousRubriqueld=15

Gageons que toutes ces actions conjuguées conduisent à faire de notre commune, un territoire éco-responsable et éco-citoyenne. Un exemple de trottoir enherbé :

http://www.are-normandie.fr/videos/trottoirs-enherbes-a-criel-sur-mer-une-solution-pour-se-passer-de-phytosanitaires/

Nous sommes toujours confrontés à des pannes des postes sur le réseau d'assainissement. Nous rappelons que le « tout à l'égout » n'est pas un réseau urbain de collecte des déchets ménagers.

Les déchets et notamment les lingettes, les tampons et serviettes hygiéniques (quelle qu'en soit la marque et quelle que soit sa biodégradation), les huiles, les poissons, les ballons crevés, les décorations de noël, etc. doivent être collectés avec les ordures ménagères résiduelles.

Un guide est disponible en ligne et en mairie : http://www.ressonslelong.com/upload/Doc Paragraphe/guide%20assco201204.pdf

L'entretien des trottoirs :

Depuis 2012, la commune applique la démarche « zéro phyto » sur les espaces publiques.

Ainsi, les agents de votre village pratiquent la gestion différenciée des espaces verts. Cela ne signifie pas ne plus entretenir les trottoirs et les caniveaux mais nous oblige à revenir aux fondamentaux. Nous devons résoudre les problèmes liés à l'artificialisation des espaces publics pour le rendre plus perméable et absorbant en cas de fortes pluies. Parfois, les mêmes qui se plaignent d'être inondés dans leur terrain, aménagent une belle sente en enrobé... il va sans dire que cela n'améliore pas la situation.

Inventaire floristique :

Dans le cadre de la démarche de la gestion différenciée des espaces verts et de l'engagement au « zéro phyto » sur la commune, la flore présente sur le territoire va faire l'objet d'un inventaire que nous souhaitons le plus exhaustif possible.

Si vous avez des compétences particulières dans ce domaine, n'hésitez-pas à nous en faire part afin de nous aider à constituer cet inventaire (espèce, période de présence, lieu, etc.).

Simulateur taxe d'habitation 2018 :

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un simulateur à destination des particuliers sur le site impots.gouv.fr afin de simuler le montant de taxe d'habitation en 2018

Pour procéder à la simulation, le contribuable doit se munir du montant de sa taxe d'habitation 2017, de son revenu fiscal de référence (qui figure sur le dernier avis d'impôt sur le revenu) ainsi que du nombre de parts qui compose son foyer fiscal (également sur son dernier avis d'impôt sur le revenu). https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11605

Collecte des déchets :

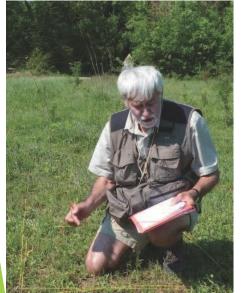
Retrouvez le calendrier de collecte en porte à porte en ligne http://www.ressonslelong.com/upload/Doc Paragraphe/BAT-CCRV%20collecte%20montigny%20ressons%20montefentsing.pdf



4 - Les relais











4 - Les relais





Les partenaires

